



**COMMUNE  
DE SALVAGNAC**

81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: [mairie.salvagnac@wanadoo.fr](mailto:mairie.salvagnac@wanadoo.fr)

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, lundi quinze avril à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents** : M. MIRAMOND Bernard, M. LECOMTE Olivier Mme LAGARRIGUE Christel, M. BALARAN Roland, Mme BRUNWASSER Mireille, M. VILLARET Bernard, M. GERAUD Yves, Mme HUAN-JAUSSAUD Marie, Mme MASSAT Frédérique, M. BOULZE Bernard, Mme PRADIER Antoinette

**Ont donné procuration** : Mme ADDED Régine à Mme MASSAT Frédérique, M. SEGUIGNES Yannick à Mme BRUNWASSER Mireille, M. RAYMOND Yves à M. BOULZE Bernard,

**Secrétaires de séance** : Mme MASSAT Frédérique et M. VILLARET Bernard

**PRÉALABLE**

M. le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 mars 2019. Olivier Lecomte précise que la réfection de la toiture concerne l'ancien vestiaire du foot qui est maintenant affecté aux Restos du Cœur et non l'actuel.

Approuvé à l'unanimité

**DELIBERATIONS**

M. le Maire informe du changement de Comptable à la Trésorerie de Rabastens. Il rappelle que les pièces comptables des comptes de gestion sont établies par les services de la Trésorerie.

Mme Brunwasser présente les documents et donne les explications budgétaires.

**1) Vote du taux communal des 3taxes :**

Les prévisions budgétaires (qui ont été présentées au précédent conseil municipal) permettent de ne pas augmenter les taux des taxes locales. L'augmentation de l'assiette (bases) évaluée à 2.97 %, suffira à équilibrer le budget primitif malgré une baisse des dotations de l'Etat d'environ 3 000 €.

Taxe d'habitation : 15,72%

Taxe foncière bâti : 30,89%

Taxe foncière non bâti : 100,48 %.

M le Maire rappelle que ces taux n'ont pas été augmentés depuis plus de 11 ans maintenant.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces taux.

### **2) Vote du budget communal :**

Tous les postes du budget sont passés en détail, Mme Brunwasser et M. le Maire donne les explications sur les dépenses et les prévisions de recettes (taxes, subventions, dotations, ventes, emprunts, reports antérieurs) tant pour le budget fonctionnement qu'investissement.

Les affectations de résultats ont été votées lors du précédent Conseil.

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à	402 761,24 €
L'excédent de résultat de fonctionnement reporté s'élève à	146 387,60 €
Le budget principal est équilibré :	
*en fonctionnement à	1 289 033,24 €
*en investissement à	1 044 278,05 €

Il n'est prévu qu'un emprunt à court terme au taux de 0.89% pour achat d'un camion pour les services techniques et une ligne de trésorerie à 0.70 % en attente des subventions et reversements divers.

Le budget primitif communal est approuvé par 11 voix pour et 3 contre.

### **3) Compte administratif du lotissement :**

Le lotissement a été redéfini et le nombre de lots augmenté. Le permis de lotir n°2 a été délivré en cours d'année. Un lot a été vendu en 2018 mais encaissé en 2019.

Les dépenses correspondent au remboursement de l'emprunt.

Balance générale du budget :

Dépenses de fonctionnement :	20 421,91 €
Dépenses d'investissement :	23 421,11 €
Recette de fonctionnement (op. d'ordre)	20 421,91 €

M. le Maire quitte la salle de réunion pour permettre la discussion et le vote sous la direction de M. Bernard Villaret, doyen de l'assemblée.

Le compte administratif du lotissement est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire revient en réunion.

### **4) Budget primitif du lotissement :**

Le lotissement n'est plus dans le périmètre du château et les permis de construire ne sont plus soumis à l'approbation des Architectes du Bâtiment de France. Cette modification du règlement va faciliter la vente.

Le budget primitif est soumis en recette aux ventes envisagées. Suite à la modification du découpage, un branchement (eau, électricité, assainissement) est prévu sur lot.

Le budget primitif du lotissement est approuvé par 11 voix pour, 1 abstention et 2 contre.

### **5) Budget primitif Assainissement :**

C'est un budget autonome qui doit être équilibré par ses propres recettes et les diverses subventions de l'Agence de Bassin et du Département.

Il est prévu que l'assainissement sera transféré à la Communauté d'Agglomération.

Un programme de travaux a été engagé l'an dernier et doit s'achever cette année. Il reste également le curage du lagunage des Sourigous (plan d'épandage prévu).

Le budget est équilibré

\*en fonctionnement à 143 502,61 €

\*en investissement à 171 104,15 €

Le budget primitif de l'assainissement est approuvé à l'unanimité

### **6) Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau potable du Gaillacois (SMAEPG)**

Le nouveau syndicat des eaux potables issu du regroupement des syndicats de Vieux, Rabastens et Rivière, se propose de postuler à l'appel d'offre à « dsp » (délégation de service public) de Gaillac actuellement géré par la Lyonnaise des Eaux dont le mandat se termine fin 2019. Les deux usines neuves sont en capacité de fournir Gaillac (et donc de se rentabiliser).

Le Conseil Municipal accepte le changement de statuts du SMAEPG.

## **QUESTIONS DIVERSES**

L'aménagement de l'atelier communal va être terminé, il reste essentiellement les sanitaires.

L'agrandissement et la toiture des Restos du Cœur est terminée.

Le nouveau cimetière doit être clôturé.

Les travaux au café ont commencé avec vérification des planchers par APAVE.

Les travaux au centre culturel commenceront dès accord des dernières subventions pour une durée d'environ 6 mois. Mireille Brunwasser souligne la participation active des associations concernées dans la définition du projet aux côtés de l'architecte et de la mairie.

Frédérique Massat souhaite faire paraître dans l'Echo du Tescou la lettre de la Communauté d'Agglo et son appel à participation citoyenne sur le développement du territoire. Cette lettre est actuellement adressée aux élus mais elle pourrait intéresser l'ensemble des citoyens. Un accord sera demandé à la direction de la communauté d'agglo.

Présentation du planning de permanence au bureau de vote des élections européennes le dimanche 26 mai de 8h00 à 18h00.

La commémoration de l'armistice de 1945 sera célébrée le mercredi 8 mai avec dépôt de gerbe à 11h30 au monument aux morts.

Le chantier international de Citrus se déroulera du 04 au 25 juillet avec pot d'accueil le samedi 06 juillet ouvert à toute la population.

Le loto du CCAS est programmé le lundi 05 août sur les Allées Jean Jaurès.

Le forum des associations est prévu le samedi 07 septembre également sur les Allées y compris le cinéma en plein air organisé par Lumen & Co.

M. le Maire lève la séance à 22h30